Appel à projets 2022

Améliorer la communication et l’accompagnement du patient et de ses proches est depuis de nombreuses années l’objectif du Fonds Gert Noël.   
Le Prix Gert Noël et le Coup de pouce récompensent chaque année des initiatives qui œuvrent en ce sens de façon originale et innovante.

Le **Prix Gert Noël 2022** ira à un projet déjà bien établi et pouvant démontrer une expérience d’au moins deux ans. Le lauréat du Prix recevra un montant de **€30.000**.

Deux coups de pouce d’une valeur de **€10.000** chacun pourront être accordés à des projets récemment démarrés, l’un pour un projet général, l’autre pour un projet visant spécifiquement les enfants en milieu hospitalier.

**Dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit démontrer que l’initiative tente de façon innovante et originale à améliorer la qualité de l’écoute, l’information et l’accompagnement du patient et de ses proches en milieu hospitalier ou dans le réseau de soins.

Le réseau de soins comprend tous les acteurs qui ont un lien direct ou indirect avec l’hôpital, tels que les institutions de moyen ou de long séjour, les soins à domicile, les hôpitaux de jour, les centres de revalidation, les centres post-hospitaliers, les asbl impliquées dans le quotidien des patients et de leurs familles, pour autant qu’elles soient en contact régulier avec les hôpitaux ou institutions de soins.

Le projet ne se limitera pas à la simple application de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient. Sont pris en compte les projets plaçant les patients comme acteurs de leur vie, de leur santé, de leur maladie et de leur guérison, ainsi que les projets permettant aux patients et à leurs proches de vivre une expérience positive en milieu hospitalier ou dans le réseau de soins.

Les projets de recherche ou d’enseignement ne sont pas visés par l’appel à projets.

Le dossier devra inclure un plan financier détaillé, démontrant les besoins du projet et l’impact qu’aurait le soutien éventuel du Fonds Gert Noël, un planning des différentes phases du projet avec les dates de réalisation prévues, un descriptif illustrant le projet et qui pourra contenir notamment des témoignages, exemple d’une journée-type, anecdotes, brochures ainsi qu’une méthode d’évaluation concrète des résultats du projet.

La méthode d’évaluation ne peut se résumer à une simple enquête de satisfaction, elle doit notamment permettre de mesurer l’impact du projet et son évolution, les pistes d’amélioration, etc.

Tous les dossiers de candidature, tant pour le Prix que pour les Coups de pouce, feront l’objet d’une présélection par le Secrétariat du Fonds.

Un jury indépendant et multidisciplinaire appréciera ensuite les projets qui auront été retenus.

Les lauréats seront invités à un entretien d’évaluation avec les membres du comité de gestion dans le courant du mois d’octobre 2023. Le paiement de la dernière tranche du soutien dépendra de l’approbation de cette évaluation par le comité de gestion du Fonds Gert Noël.

Un rapport définitif sera à présenter par les lauréats lors de la remise des prix suivante, en janvier 2024.

**Critères de sélection**

Les critères de sélection et de présélection sont identiques pour le Prix Gert Noël et pour le Coup de pouce **sauf en ce qui concerne la date du début du projet**.

Présélection

La présélection des dossiers introduits se fera sur base des critères suivants :

* Le dossier est rempli correctement et complètement, dans une des trois langues nationales ;
* Le dossier indique clairement la date de début du projet, le début du projet doit être antérieur au 01/01/2020 pour pouvoir prétendre au Prix Gert Noël, antérieur au 01/01/2022 pour entrer en considération pour le Coup de pouce ;
* Le dossier démontre clairement que le projet est mis en place en milieu hospitalier ou dans le réseau de soins ;
* Le dossier contient les étapes du projet, avec indication des dates de début et fin de chaque étape ;
* Le dossier contient un plan financier détaillé ;
* Le dossier contient un descriptif illustrant le projet ;
* La méthode d’évaluation du projet est détaillée dans le dossier ;
* Le projet répond à l’esprit du Fonds Gert Noël, il vise à humaniser les soins grâce à l’écoute, l’information et l’accompagnement du patient et de sa famille.

Les dossiers ne répondant pas à ces critères ou auquel il manque l’un des éléments demandés ne seront pas soumis à l’appréciation du jury.

Sélection

Un jury indépendant et multidisciplinaire appréciera les dossiers en fonction des critères suivants :

* L’adéquation du projet avec l’esprit du Fonds Gert Noël : le projet vise à humaniser les soins grâce à l’écoute, l’information et l’accompagnement du patient et de sa famille;
* L’approche créatrice et novatrice du projet ;
* La différence que peut signifier la réalisation du projet pour le patient et ses proches ;
* L’effet multiplicateur du projet : il doit pouvoir servir de modèle à d’autres services ou infrastructures ;
* L’intégration du projet dans l’institution ou dans le réseau de soins ;
* La pérennité du projet : le dossier doit démontrer la volonté de l’initiateur d’inscrire le projet dans la durée, en recherchant des moyens financiers durables pour aller au-delà du soutien du Fonds Gert Noël ;
* L’impact qu’aurait un éventuel soutien financier du Fonds Gert Noël sur le projet concerné.

Un membre du jury lié directement ou indirectement à un des candidats s’abstiendra lors des délibérations concernant cette candidature.

**Questions pratiques**

* Le dossier de candidature est à remplir en ligne via [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) au plus tard pour le **28 septembre 2022 à minuit** ;
* Les décisions du comité de gestion sont irrévocables ;
* Chaque candidat sera informé par écrit du résultat de la sélection, au plus tard début décembre 2022 ;
* La liste des lauréats ainsi qu’une description détaillée des lauréats seront disponibles sur le site de la Fondation Roi Baudouin [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be);
* Pour des informations générales vous pouvez vous adresser au Contact Center de la Fondation Roi Baudouin au 02/500 45 55 ou [proj@kbs-frb.be](mailto:proj@kbs-frb.be);
* Pour des questions spécifiques vous pouvez contacter Victoire Dieryck

au 02/549 02 44 ou [dieryck.v@mandate.kbs-frb.be](mailto:dieryck.v@mandate.kbs-frb.be).

**Fondation Roi Baudouin**

**Agir ensemble pour une société meilleure**

**Fondation Roi Baudouin**

**Agir ensemble pour une société meilleure**

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure en Belgique, en Europe et dans le monde.

La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d’innovation au service de l’intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

Ses valeurs principales sont l’intégrité et la transparence, le pluralisme et l’indépendance, le respect de la diversité et la promotion de la solidarité.

Notre vision pour l’avenir ? En Belgique, ancrer nos activités à tous les niveaux : local, régional et fédéral. En Europe, continuer à positionner la Fondation Roi Baudouin sur la scène européenne et, à l’international, devenir un acteur de référence de la philanthropie transfrontalière, notamment grâce notre ‘famille’, KBFUS et KBF Canada, et notre partenariat avec Give2Asia.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

**Merci à la Loterie Nationale et à ses joueurs, ainsi qu’à nos nombreux donateurs pour leur engagement.**

kbs-frb.be   Abonnez-vous à notre e-news     bonnescauses.be

Suivez-nous sur [Facebook](http://www.facebook.com/pages/Koning-Boudewijnstichting/183841191717055) | [Twitter](https://twitter.com/#!/KBS_FRB) | YouTube | [LinkedIn](http://www.linkedin.com/company/39038?trk=tyah)  | [Instagram](http://www.linkedin.com/company/39038?trk=tyah)

Fondation Roi Baudouin, fondation d’utilité publique

Rue Brederode 21 1000 Bruxelles info@kbs-frb.be 02-500 45 55

Les dons à partir de 40 euros sur notre compte IBAN: BE10 0000 0000 0404 – BIC: BPOTBEB1 bénéficient d’une réduction d’impôt de 45 % du montant effectivement versé.